

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 18 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DFPE 326 : Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association « École Normale Sociale » (18^{ème}) pour le versement d'une subvention destinée à financer sa ludothèque située dans le centre social Torcy.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 autorisant M. le Maire de Paris à signer une convention pluriannuelle avec l'association « École Normale Sociale », pour le fonctionnement de sa ludothèque située au sein du centre social Torcy.

Vu l'avis du conseil du 18^{ème} arrondissement, en date du 4 juillet 2011 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1. – M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association « Ecole Normale Sociale » 2 rue de Torcy, 75018 Paris, la convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2.-Une subvention d'un montant de quatre vingt mille euros (80.000 €) est attribuée en 2011 à l'association « École Normale Sociale » pour la ludothèque qu'elle gère 2 rue de Torcy, 75018 Paris. (9885-D03196-2011_03425)

Article 3.- La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de l'année 2011 de la Ville de Paris.